



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 14 avril 2025, le *Règlement numéro 25-1094 modifiant le Règlement numéro 23-1054 concernant le remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques de résidences isolées sur le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury dans le bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles.*

Ce règlement a été approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 18 juillet 2025. Il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 23^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte